

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2018

Du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire

- **Mandats et fonctions exercés par les administrateurs**
- **Convention pour la délégation de service public pour la gestion du grand parc**
- **Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital**
- **Modalités d'exercice de la direction générale**
- **Mandataires sociaux**
- **Conventions liant les actionnaires**

SEGAPAL
Société Publique Locale
Gestion des espaces publics du Rhône Amont

➔ **Mandats et fonctions exercés par les administrateurs**

SYMALIM	
Monsieur Gilbert-Luc Devinaz	Sénateur Conseiller Métropolitain Conseiller municipal de Villeurbanne représentant de la métropole au comité du SIGERLY - SYMALIM – Syndicat du Bordelan - membre du Pôle Métropolitain pour la Métropole de Lyon membre des conseils d'administration FNOMS+CROMS+CDOMS et OSV
Monsieur Jérôme Sturla	Conseiller Métropolitain Conseiller municipal de Décines-Charpieu
Madame Nathalie Descours-Joutard	Adjointe au Maire de Miribel Déléguée à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau
Monsieur André Vincent	Conseiller municipal de Neyron
Monsieur Gérard Revellin	Adjoint au Maire de Meyzieu
Monsieur Armand Menzikian	Conseiller municipal de Vaulx en Velin
Monsieur Christophe Quiniou	Maire de Meyzieu Conseiller Métropolitain
Madame Laurence Fautra	Maire de Décines-Charpieu Conseillère Métropolitaine
Madame Caroline Terrier	Maire de Beynost Conseillère départementale de l'Ain Conseillère communautaire déléguée à la communauté de communes de Miribel et du Plateau

METROPOLE DE LYON	
Madame Martine David	Conseillère Métropolitaine Administratrice de la SERL Administratrice de l'Agence d'Urbanisme Conseillère municipale de Saint Priest
Monsieur Richard Brumm	Vice-président de la Métropole Adjoint au Maire de Lyon
Monsieur Jean-Paul Colin	Maire d'Albigny sur Saône Vice-président de la Métropole
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE	
Antoine Duperray	Maire d'Oingt Conseiller Départemental du Rhône
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	
Jean-Pierre Gaitet	Conseiller Départemental de l'Ain Conseiller municipal de Miribel Conseiller communautaire déléguée à la communauté de communes de Miribel et du Plateau
CCMP	
Monsieur Pascal Protière	Président de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau Conseiller municipal de Miribel
VILLEURBANNE	
Madame Anne Reveyrand	Adjointe au Maire de Villeurbanne Conseillère Métropolitaine
ASSEMBLEE SPECIALE	
Monsieur Jacques Berthou	Conseiller municipal de Miribel
Monsieur Claude Villard	Mairie de Jons

Liste des fonctions exercées par le mandataire social

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_56-DE

Monsieur Didier Martinet

Néant

➤ **Convention pour la délégation de service public pour la gestion du grand parc (régie intéressée)**

En mars 2014, le SYMALIM et la SEGAPAL ont signé une nouvelle délégation de service public. La convention confie au régisseur l'exploitation en Régie intéressée du Grand Parc Miribel Jonage. Elle a démarré le 1^{er} juillet 2014 pour une durée initiale de 3 ans et demi.

Le SYMALIM a travaillé ~~avec~~ cette DSP en constituant une commission ad hoc qui s'est réunie 4 fois avec l'appui d'un juriste et d'un cabinet financier. Il a rencontré régulièrement la SEGAPAL. Cette convention est calée sur celle de 2001 mais se veut plus précise et exigeante.

Son contenu :

➤ **Les stipulations générales du contrat**

- La forme juridique de Régie intéressée est conservée
- La durée de 3 ans et demi à compter du 01/07/2014

➤ **Le périmètre de la délégation**

- Le périmètre d'intervention sur tout le Grand Parc
- La SEGAPAL est autorisée à utiliser des biens immobiliers et mobiliers appartenant au SYMALIM pour des missions extérieures.

➤ **Les conditions d'exploitation du service**

- La continuité du service, le bon fonctionnement et la surveillance doivent être assurés
- L'ensemble des missions est conduit par la SEGAPAL mais des subdélégations et sous-traitances sont possibles.

➤ **Conditions financières**

- La rémunération reste basée sur une part fixe forfaitaire annuelle de 2 150 000 € HT indexée.
- A cela s'ajoute une rémunération variable de 50% sur les recettes commerciales et de 15 % sur les gravières.
- Les tarifs sont proposés par la SEGAPAL, soumis au SYMALIM et peuvent évoluer chaque année.

➤ **Contrôle de l'activité**

- Un renforcement important est prévu sur ce plan (articles 18 et 19 et 21 principalement).
- Le suivi stratégique et comptable et la reddition des comptes sont renforcés avec :
 - o La mise en place d'une comptabilité analytique
 - o La remise mensuelle de tableaux de bord de suivi de l'activité
 - o La transmission d'un rapport annuel détaillé.

➤ **Régime des travaux**

- Tous les travaux de maintenance, entretien, réparation sont imputés sur la Régie.

➤ **Régime du personnel**

- L'ensemble du personnel permanent est à la charge du régisseur

➤ **Avenants signés à la convention de Régie intéressée**

- **Signature de l'avenant n°1 (2016) :** Cet avenant réduit la part fixe due au titre de l'exercice 2016 et pour les années suivantes. Elle est réduite de 110 000€ soit pour l'exercice 2016 une base forfaitaire de 2 046 929€.

- **Signature de l'avenant n°2 (2017) :**
 - Le contrat est prorogé d'un an soit une date de fin reportée au 31/12/2018
 - Le périmètre est réduit par la fermeture de la Salle de Forme à compter du 1^{er} mars 2018.
 - Cet avenant diminue à nouveau la part fixe due au titre de l'exercice 2017 et pour les années suivantes. Elle est établie à 246 929€ soit pour l'exercice 2017 une base forfaitaire de 1 820 000€.
 - Cet avenant réduit la part fixe due au titre de l'exercice 2018 et pour les années suivantes. Elle est décidée à 74 166€67 soit pour l'exercice 2018 une base forfaitaire de 1 745 833€ 33.
 - La rémunération variable ne sera plus calculée sur la facturation, mais à compter du 1 janvier 2018 sur les encaissements.

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_56-DE

➔ **Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine d'augmentation de capital**

Néant

➔ Modalités d'exercice de la direction générale

La direction générale de la société est assumée par Monsieur Didier Martinet nommé par le conseil d'administration du 29/09/2017 et portant le titre de Directeur Général.

➔ Les mandataires sociaux

Madame Martine David Présidente du Conseil d'Administration n'a bénéficié pour 2018 d'aucune rémunération

Les autres administrateurs de la SEGAPAL n'ont pas reçu de gratification ou d'avantage de quelque nature que ce soit de la SEGAPAL durant l'exercice 2018.

Le Directeur Général, Monsieur Martinet, bénéficie d'une voiture de fonction, d'un téléphone portable, d'un ordinateur portable et d'une rémunération complémentaire fixe mensuelle, en qualité de Mandataire Social de 10% de son salaire brut mensuel.

➔ Convention liant les actionnaires à la SEGAPAL

Convention de Régie intéressée et avenants	SEGAPAL/SYMALIM	Convention de délégation de service public
Mandats de travaux	SEGAPAL/SYMALIM	Travaux confiés par le SYMALIM à la SEGAPAL
Mandats d'études	SEGAPAL/SYMALIM	Etudes confiées par le SYMALIM à la SEGAPAL
Conventions de prestations intégrées	Communauté de commune de Montluel	Etudes
Conventions de prestations intégrées	SYMALIM, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Jons, Neyron, La Métropole de Lyon	Travaux Fournitures Prestations